

Séance du Conseil général du mardi 18 septembre 2018

Réponse à la question écrite n° 33 du groupe HSA

Déposée le 8 mai 2018 et intitulée : "Heures nécessaires pour répondre au CFI & Système de contrôle interne de notre Commune"

Les 100 heures annoncées, bien que ça reste, comme déjà indiqué qu'une estimation, correspondent aux heures totales du personnel de l'Administration et des membres du Conseil communal passées au service des enquêteurs.

Comme lors de révisions comptables ou autres contrôles administratifs, on sait que du temps est consacré à être au service des enquêteurs, qui certes demandent des documents, mais posent aussi beaucoup de questions. Questions qui sont aussi reprises et répétées à de nombreuses reprises auprès de différentes personnes. Les 3 enquêteurs cantonaux sont restés dans les locaux de l'Administration communale de 10 à 12 jours. Il aura fallu les accompagner et leurs porter attention presque en permanence, avec la présence de plusieurs personnes de l'Administration communale et la venue de quelques Conseillers communaux. Ces présences et ces disponibilités auront certainement déjà induit un bon nombre des 100 heures estimées.

Selon les informations du canton, au total près de 500 heures ont été consacrées à cette enquête, ce qui amène à une répartition du temps total de 17% pour la commune de Haute-Sorne et 83% pour le Canton ; cette proportion nous paraît réaliste. Il faut rappeler aussi que cette enquête a traité, entre autres des 4 sujets mis en évidence, de nombreux autres sujets collatéraux !

Pour l'heure, nous pouvons répondre aux trois questions qui nous sont posées de la manière suivante :

- 1) Le Système de Contrôle Interne (SCI) a bien fait l'objet d'une vague discussion au cours d'une séance de la Commission des finances lors de la dernière législature. Néanmoins, il n'a jamais été question d'y mettre un quelconque délai de réalisation. Mais, nous ne sommes pas restés les bras croisés car, cette mise en place du SCI a débuté cette année dans le cadre de la nouvelle organisation communale. Le Chancelier, en collaboration avec un groupe de travail composé de membres de l'exécutif et d'employés de l'Administration, s'attelle à mettre en place différents systèmes de contrôles et de suivis des documents qui entrent ou qui sortent des divers services communaux. En particulier, la GED (Gestion Electronique des Documents). Cela fait partie des grandes réflexions entamées lors des deux dernières années et qui doivent, dès leurs applications, rendre plus aisé la recherche et le suivi des nombreux dossiers communaux. Cette pratique, qui démarre actuellement, sera à la disposition de toutes les personnes liées de près ou de loin aux diverses activités communales.
- 2) L'organe de révision n'a pas validé un projet encore en préparation, mais il est informé des dispositions que nous avons prévues de mettre en place.
- 3) Aucun tableau des risques n'est actuellement en préparation. Mais il faut affirmer que la gestion de nos documents a donné et donne satisfaction.